AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

ANNEE, No. 21. MANITOBA. JEUDI, 21 OCTOBRE, 1875.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

...nt pour un an est de dix
...ns stg. ou deux piastres
...aie, cours du Canada :
...devra payer cette somme
...ent en souscrivant son
...nnement.
...eaux du METIS ont été
...sportés à St. Boniface,
...l'Avenue Provencher,
...ent au Nord-Est du Col-
..., dans la Bâtisse du
...Parc.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

...OUMISSIONS
POUR
...IS DE CORDE.

...oussigné recevra des soumissions à ...reau de l'Hotel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI ...NGT-CINQUIEME jour de SEPTEM... courant, pour approvisionner le Con... 300 cordes, ou moins, de bois de ...ge CHENE OU TREMBLE.)

...bois devra avoir 4 pieds de long, être ...sec, délivré en piles (au lieu désigné) ...rive de la Rivière Rouge, en cette ...urant la présente saison de navigation. ...maison de la Pompe à vapeur pour ...à la Station de Police ou à l'Hotel-...le durant l'hiver prochain.

...soumissions devront préciser la ...té du bois qui pourra être délivrée, ...ité, la longueur, l'époque où il a été ...et où il pourra être livré, le prix par ...de 128 pieds cubes.

...e soumission contiendra les noms ...x cautions responsables pour la due ...on du contrat au cas d'acceptation. ...ement sera fait lorsque le contrat aura ...pli ou si le temps alloué pour sa ...n est prolongé durant l'hiver et a ...e mois.)

...onseil de la Cité de Winnipeg ne ...e pas d'accepter la plus basse ni au...es soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

AVIS.

...es les personnes endettées envers M. ...THIBAULT, ci-devant de ST. BO...CE, sont averties qu'elles auront à ...en régler de quelque manière, sous le ...ourt délai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

...Les personnes qui ne pourraient pas maintenant éviteront des frais et ob... du délai en venant s'arranger im...ment.

...ipeg, 6 Août, 1875.

...EAU DES COMMISSAIRES
DE MANITOBA
ET LES
...itoires du Nord-Ouest.

...mmission Canadienne
A
...tion Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

...S PUBLIC est par le présent donné, ...que ce Bureau est prêt à recevoir des ...tions concernant l'Exposition Inter..., et de fournir toutes les informa...ptions, formes d'application, etc.

...opération du Public et des Sociétés ...ulture est sollicitée, afin de rendre ...tion magnifique et une représenta...ne des ressources de cette Province ...ord-Ouest.

...les articles proposés pour l'Exposi...ront pris en charge a Winnipeg ...delphie (*gratis*) ainsi que les dépen...la personne à qui appartiendront ...s.

...ation immédiate est nécessaire pour ...r de la place.

...eption générale des articles aux ...l'Expositions commencera le 1er ...1876, et pas un article ne sera ...près le 31 Mars, 1876.

...mmission Canadienne prendra toutes ...autions pour la préservation de tous ...ans l'Exposition, et elle sera ...able pour les damages ou pertes ...e sorte, accident par le feu ou au...

...plus amples informations s'adresser ...rétaire du Bureau de la Commission ...itoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher ; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes ; aux Juges de Paix, Député Shérif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats défaits aux dernières élections générales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsucessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert school House.

JOSEPH TURENNE,
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA
Comté de Selkirk.

...Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict. Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comté de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la revision des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes électorales, devront se présenter au lieu, à la date et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire décider leurs réclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la Cour de Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 26 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense réduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 21

Avis Public
DU
Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considéra-" tion, il est par le présent défendu a toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap-" plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i-" celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mai, 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties intéressées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 29 Décembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1825, pour la division, Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest. No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Député Shérif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G.C.C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier, 6 Septembre, 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le présent donné que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en dépôt sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

Etablissement de Marbre de
WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres
AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.

24 Février, 1875. 3m

LE "METIS."

Jeudi, 21 Octobre, 1875.

La Delegation.

Les dernières dépêches d'Ottawa nous apportent de bonnes nouvelles. Nos délégués ont été très bien reçus par l'Hon. M. McKenzie qui parait décidé à donner à la question de l'augmentation de notre subside, toute la considération qu'elle mérite. Le succès sera-t-il tel que nous l'attendions ? Il est possible que non. Mais nous avons lieu d'espérer que le résultat sera favorable.

Ces nouvelles doivent furieusement désappointer les prophètes de mauvais augure, et tous ceux qui ont parlé, écrit et intrigué perfidement pour discréditer notre gouvernement et faire manquer le but de la délégation.

Nos Chemins de Fer.

L'entrepreneur de l'embranchement de Pembina vient d'achever les travaux de terrassement sur une longue section, s'étendant depuis la frontière, jusqu'à une légère distance de St. Norbert. Il parait que nous n'avons qu'à féliciter M. Whitehead sur la manière dont il remplit ses obligations : on fait beaucoup d'éloges de son œuvre.

Depuis ces jours derniers, l'armée des travailleurs se dirige du côté de St. Boniface. Les opérations avancent rapidement, car M Whitehead a à son service, près de 200 voitures et 800 employés. On conçoit la somme d'ouvrage que peuvent opérer en fort peu de temps des centaines de bras, sur un terrain aussi facile à déblayer et à niveler.

Le tracé que doit suivre le chemin est définitivement choisi : il atteint la Pointe Douglas en face de la traverse. Et de là, la voie ferrée longera la rive-est de la rivière pour aller se relier avec le tronc principal au point d'intersection, plus bas que le Fort de Pierre.

M. Whitehead déploiera autant de vigueur et d'énergie que possible d'ici à quelques semaines. Il n'épargnera rien pour hâter les travaux, avant les froids rigoureux d'un hiver prochain. Nous pouvons donc être sûrs que, de bonne heure, l'été prochain, le sifflet de la locomotive, réveillera pour la première fois, les échos de nos plaines. Ce jour là, sera un grand jour pour la population de Manitoba, qui puisera une nouvelle vie, en sortant de l'isolement.

Il est aussi une autre section du Pacifique dont le prompt achevement nous intéresse beaucoup. C'est celle qui se prolonge depuis le Lac Supérieur, jusqu'à la Rivière Rouge.

L'Hon. M. McKenzie a déclaré récemment, dans un grand discours prononcé à Sarnia, qu'il pensait pouvoir compléter, l'été prochain, 150 milles sur ce parcours. Le reste de la distance est entrecoupé de nappes d'eau, interrompues par des portages : et il sera comparativement peu dispendieux de souder cette chaine de communications.

Ainsi, donc, avant longtemps, notre province ne sera plus plongée dans une lointaine solitude. Son et au travail, à tous ceux, enfin, qui voudront venir développer son commerce, son industrie, et les nombreuses ressources dont elle est douée.

VOLTE-FACE.

Le *Nor'Wester* était l'un des chauds partisans de notre ministère local. Et il vient de lui tourner prestement le dos. Pour quelle raison—il ne le dit pas.

Cette subite volte-face nous semble pour le moins étrange. Mais ce qui nous a surpris davantage, c'est la lecture de l'article dans lequel ce journal attaque ses amis de la veille.

Notre confrère a sans doute le droit de prodiguer aujourd'hui l'injure à ceux qu'il encensait hier. Aussi nous n'entendons pas lui nier ce privilége de tous les écrivains dépourvus de dignité et de convictions. Cependant, il nous permettra bien de lui dire que son début dans l'opposition n'est guère recommandable.

Faire un prodigieux effort pour discréditer nos ministres à entasser chiffres sur chiffres pour prouver, comme deux et deux font cinq, que nous recevons justice d'Ottawa, afin de faire refuser des *better terms* à Manioba, voilà qui nous parait un rôle peu honorable.

Ceux là qui se réjouiraient et seraient heureux d'un refus M. McKenzie, nous donnent la mesure de l'intérêt qu'ils portent au pays !

La défection du *Nor-Wester* est sans aucun doute le résultat d'intrigues et de manœuvres que nous connaîtrons bientôt.

De Jury dans le procès subi par les prisonniers de Caraquet pour émeute et réunion illégale, a trouvé neuf des accusés coupables du sixième allégué de l'acte d'accusation, c'est-à-dire de réunion illégale. Ce sont Philias Mailloux, Joseph Chiasson, Jean Louis Chiasson, Gervais Lantaigne, Jean Louis Poulin, Pierre Frégeon et Gustave Gallien. Deux des accusés, Eloi Lantaigne et son fils Gustave Lantaigne ont été acquittés.

M. Thomson a donné avis d'un appel du verdict.

Les prisonniers trouvés coupables ont donné caution pour $1200, pour leur comparation à la Cour de Juillet prochain pour recevoir leur sentence.

MM. Christie et Dickinson, Commissaires, sont de retour du lac Qu'appelle, après avoir rempli le but de leur mission. Ils ont trouvé plus de 3,000 Sauteux et Cris, outre un grand nombre de Sioux, à leur arrivée.

Il y a eu réunion, les 3, 4, et 5 septembre, avec ceux qui n'étaient pas présents, l'année dernière, au traité fait par le ministre de l'intérieur et le gouverneur Morris. Les chefs qui n'étaient pas présents alors ont signé le traité, acceptant les conditions de l'année, completant ainsi une œuvre d'influence et agréable pour une grande portion de la population indienne du Nord-Ouest La somme payée en annuités est de $15,000.

La *Gazette du Canada* de samedi contient les nominations suivantes :

W. B. Richards juge en chef de la cour suprême.

MM. J. W. Ritchie, du Nouveau-Brunswick, Strong, d'Ontario, Taschereau, de Québec, Fourrier, de Québec, Henry, de la Nouvelle-Ecosse, pour être juges puisnés du même

M. Thomas Moss, de Toronto, est nommé juge de la cour d'erreur et d'appel.

M. R. A. Harrison, est nommé juge-en chef d'Ontario.

Le juge Tessier, est nommé juge puisné de la cour d'appel, de Québec.

M. V. P. W. Dorion, est nommé juge de la cour supérieure, de Québec.

Le juge Campbell est nommé juge de la cour supérieure, du Nouveau-Brunswick.

M. Charles Duff est aussi nommé juge de ce dernier tribunal.

M. Robert Cassels est nommé greffier de la cour suprême du Canada.

Cour du Banc de la Reine.

Jeudi, 14 Octobre, 1875.

La Cour s'ouvre à 10 hrs. a. m.

Son Honneur le Juge-en Chef est sur le Banc.

Les Grands Jurés rapportent comme fondés, les actes d'accusations contre les individus suivants, accusés du massacre des sauvages à la Montagne du Cyprès, dans les Territoires du Nord-Ouest, au mois de Mai, 1873 :

Thomas Hardwick, Van Hail, J Evans, Philander Vogel, Charles Harper, J. Devereux, John Duval, George M. Bell, George Hammond, Moses Salomon, John McFalane, James Hughes, James Marshall et Charles Smith.

Trois d'entre eux : James Hughes, Philander Vogel et George M. Bell, sont déjà écroués.

Les grands jurés présentent de plus les actes d'accusations suivants : contre :

George Hodgson, larcin, accusation fondée ;

Le Docteur, sauvage sioux, meurtre, accusation fondée ;

Le Jeune Chef, Sioux, meurtre, accusation non fondée.

Procès de McIvor.

Le procès d'Angus McIvor pour tentative de meurtre sur Baptiste Charette se continue.

L'espace nous manque pour donner les témoignages au long : nous résumerons les faits.

Baptiste Charette partait au commencement de Septembre avec sept voitures pour transporter des marchandises pour la Cie de la Baie d'Hudson, au Fort Carlton. Il engage McIvor avec deux voitures. Charette avait avec lui sa femme, et ses deux enfants : tous les quatre ainsi que McIvor, couchaient le soir sous la tente de Charette.

Arrivés au Lac Plat, un nommé George Atkinson se joint à eux. Il avait une voiture et allait aussi au Fort Carlton. Ils voyagent ensemble sans incidents pendant cinq jours. Le soir, Atkinson campait sous sa charette.

Le 15 septembre au soir, ils avaient traversé la Rivière Assiniboine, près du Fort Ellice, à la Rivière au Castor. De l'autre coté de la Rivière, se trouve une côte très élevé, et longue d'environ un demi mille. Atkinson monte sa charette sur la côte ; Charette et McIvor, en montent trois des leurs.

Vers 7 heures, McIvor dit à Charette : je vais aller camper en haut de la côte avec Atkinson : et ils partent tous les deux.

Vers minuit, Charette est réveillé par McIvor qui lui dit de venir voir à son bœuf qui beugle à quelque distance dans les broussailles. Charette se lève, n'entend pas le bœuf, et sortant de la tente, voit l'animal qui semble paître paisiblement à un rapeut de la tente.

McIvor veut l'amener avec lui chercher le bœuf ; mais Charette lui dit d'aller le chercher seul, ce que McIvor fait.

McIvor demande ensuite à Charette d'aller lui montrer l'eau qui se trouve dans une chaudière, à une petite distance. Charette va avec lui. En revenant McIvor demande à Charette de coucher dans la tente, vu qu'il gèle en haut de la côte. Charette lui dit : "comme tu voudras." Il faisait une nuit très claire : la lune brillait.

Environ deux heures après, Charette est réveillé par un coup de revolver. Il aperçoit McIvor près de lui, un genou en terre, un revolver à la main et cherchant à faire feu de nouveau Le premier coup l'avait blessé entre les yeux et il perdait du sang par la bouche et le nez. "Angus, es-tu fou lui crie-t il ?" "Non, répond McIvor, je ne suis pas fou."

En parlant ainsi, Charette fait un mouvement pour se lever, et cherche à saisir McIvor. Pendant ce mouvement, il reçoit trois autres coups de revolvers. Une balle lui passe à travers l'épaule gauche, et une autre le blesse au poignet droit. Il parvient cependant à saisir McIvor et après une lutte d'un instant tous deux tombent à la porte de la tente. En même temps, un autre coup de revolver est déchargé : puis Charette réussit à s'échapper de McIvor et se sauve de rière une charette qui se trouvait tout près.

McIvor le poursuivit autour de la charette, et ne pouvant l'attraper, lui tire deux autres coups de revolvers, en dessous de la charette, à travers les roues.

Pendant cette poursuite, Charette s'écrie, "Angus ! es-tu fou ? pour quoi veux tu me tuer ?

Ce n'est pas moi, répond McIvor, ce sont deux américains qui veulent nous tuer.

Les sept coups de son revolver étant déchargés, il part en courant et en criant, et se rend à un petit bas-fond situé près de là.

Charette comprend qu'il va recharger son revolver, et dit à sa femme : c'est maintenant que nous allons être tués. Pendant ce temps là, la femme de Charette s'était levée en criant, ainsi que les enfants âgés respectivement de 2 et 4 ans. Elle avait perdu connaissance et s'était laissé tomber en dehors de la tente près de la porte. Charette profite du moment où McIvor s'était éloigné pour aller donner de l'eau à sa femme.

Environ 4 ou 5 minutes après être parti, McIvor revient en criant vers Charette : celui-ci met la voiture entre l'agresseur et lui.

La femme se traîne à ses genoux, et lui dit, "Angus, pour l'amour du bon Dieu ne nous tue donc pas. McIvor répond encore : ce n'est pas moi, ce sont deux américains qui tirent sur nous."

Charette qui se tient toujours de l'autre côté de sa charette lui fait la même demande McIvor fait la même réponse. Charette lui dit : non Angus, ce ne sont pas des américains, c'est toi qui a voulu me tuer. Je suis peut être blessé à mort.

McIvor reprend : "es-tu sûr, Baptiste, que c'est moi qui ai tiré sur toi ?

Oui, répond Charette, c'est toi seul.

Durant cet entretien, McIvor s'était calmé. Il dit à Charette : viens avec moi voir notre compagnon en haut de la côte, je suis sûr qu'il a été tué.

Je ne veux pas aller avec toi, dit Charette, tu vas encore me tuer.

Je te promet de ne pas le ... McIvor.

En même temps, Charette s... rapproché de lui, lui prit la ... gauche, et ils partirent.

En allant, Charette deman... revolver.

McIvor dit qu'il veut le g... pour se défendre contre les a... cains. De sa main gauche, Cha... saisit le canon du revolver que ... Ivor tenait dans sa main droi... lui dit ; laisse le moi ; si nous ... mes attaqués, je m'en servirai m... que toi : McIver lâche le revol...

Arrivé à l'endroit où Atk... était couché, Charette le pren... la jambe pour le réveiller. Il ... perçoit qu'il est déjà raide. Il ... découvre la tête, en tirant la ... verte, et voit qu'il est mort. ... écume rougeâtre lui sortait p... bouche.

Quoi, dit Charette, est il pos... que tu ais tué notre compagnon ...

Pour celui-là, dit McIvor, ce ... pas moi :

Charette répond : c'est bien ... puisque tu as voulu aussi me tu...

Tu es donc sûr, reprend M... que c'est moi qui ai tiré sur to...

Oui, dit Charette.

Alors McIvor se jette à ses ge... et lui demande pardon.

Pour moi, dit Charette, je te ... donne, mais pour celui-là, tu t'ar... geras, comme tu pourras.

Et ils partent pour redescend... côte.

McIvor dit : Il faut que nous ... accordions : tu vas dire comme ... que ce sont des américains qui ... fait le coup. Me promets-tu de ... cela ?

Charette répond : je te le pro... si tu veux aller avertir Robill... qui demeure à une couple de ... d'ici—McIvor consent, et part.

Rendu chez Robillard, il ra... qu'ils ont été attaqués par des am... ricains et demande à Robillar... venir à leur secours.

Robillard part avec lui et s... à un camp de sauvages situé à ... quarts de mille, raconte la m... histoire, et demande au chef d... avec McIvor, et quatre de ses h... mes.

Le chef part avec McIvor ... hommes et va au camp de Cha... Robillard court avertir la police ... tée, à une couple de milles de l...

Charette voyant venir les sa... ges, raconte l'histoire telle q... est arrivée et remet au chef le ... volver.

Pendant qu'ils déjeunaient ... Ivor entre dans la tente et pr... revolver où l'avait déposé le ch... arrache les cartouches qu'il j... une petite distance. Il s'appr... jeter le revolver, lorsque Cha... va le lui oter. Il cherche les ... touches qui ont été jetées, ... trouve trois. Il remet le to... chef.

Ensuite l'homme de police C... vient et part pour aller cherch... monde. Robillard vient aussi.

Vers 2 heures p.m., Crerer r... avec trois hommes et arrête M...

Depuis le matin, jusqu'à ... ment-là, il ne se passe rien de ... marquable.

McIvor reste là, autour des ... res, comme de coutume. Il a ... ment l'air un peu honteux.

Tels sont les faits révélés ... la Cour par Charette, sa fem... billard et Crerer.

Atkinson a été trouv... trou de balle dans ... cheveux sont un peu brûl... droit où la balle a pénét... rait être mort sans faire ... mouvement.

MAUVAISE RELIURE

...cats de la défense plaident ...mentanee de la part du pri... durant l'affaire.

...se dure tout le jour. Les ...retirent pour considérer ...rdict vers 7 heures p.m. ...dix heures, ils rendent un ...de culpabilité.

Vendredi, 15 Octobre.

...ur s'ouvre à 10 A. M.

...ge s'adresse à la Cour pour ...mettre le procès de Hughes, ...Bell, attendu que les in...ésirent faire venir des té... ...de Fort Benton, et pour avoir ...d'obtenir du Gouverne... ...la Puissance un sauf con... ...que ces témoins ne sont ...que les personnes accusés ...ement avec les prisonniers ...craindraient d'être arrêtés ...ant témoigner pour leurs ...nous.

...ge remet sa décision au len...

...McIvor subit son procès ...meurtre d'Atkinson, au Fort ...ce procès occupe la Cour tout

Samedi, 16 Octobre.

...our s'ouvre à 10 A.M.

...ge en Chef, après avoir en... ...l'Avocat de la Couronne en ...à la demande de remise de ...dans la cause des meurtriers ...Montagne de Ciprès, décide ...causes seront renvoyées au ...Juin, 1876, vu qu'il est ...ficile de faire venir les té... ...hiver.

...es de McIvor se continue ...jour et finit à 7.30 p. m., par ...t de culpabilité.

Lundi, 18 Octobre, 1875.

...our s'ouvre à 10 heures a.m., ...Honneurs le Juge en Chef et ...McKeagney et Betournay ...Bue.

...ge en Chef prononce la sen... ...McIvor et le condamne a ...le 7 janvier prochain.

...petits jurés sont ensuite con... ...et la Cour procède à l'appel ...ses civiles.

...ouvelles Locales.

...Hon. M. Royal s'est rendu a ...lundi soir.

...puis quelques jours le temps ...fois beau et chaud.

...M. Gibaud arrivé ces jours ...de Chicago, doit établir une ...de forgeron à St. Boniface.

...s Commissaires des Titres ...us que deux paroisses fran... ...visiter : St. Norbert et Ste.

...s propriétaires du *Pacific Hotel* ...nipeg, font reconstruire le ...i menaçait de faire crouler ...entier.

...ous apprenons avec plaisir ...J. Têtu a été chargé par le ...ment d'Ottawa, du soin du ...il devra s'occuper de faire ...er dans notre province.

...valeur totale des marchan... ...portées dans Manitoba pour ...xpirant le 30 Juin, est de ...et le montant des droits, ...,330 86.

...sauvage a été trouvé mort ...rs derniers en arrière du ma... ...de la Compagnie de la Baie ...à St. Boniface. L'enquê... ...Coroner a démontré que la ...ait été causé par l'usage ...de boissons enivrantes.

— On annonce de Fort Pelley que le Caps. McLeod est en route pour Winnipeg, avec six individus, accusés de complicité dans le massacre de la Montagne du Cyprès.

— Il y a actuellement dans la prison à Winnipeg, un aliéné nommé Howard, qui crie continuellement de toutes ses forces. Lundi dernier ses cris étaient entendus dans la Cour, au dessus de la prison, et le Juge ordonna au Shérif de le conduire dans quelque endroit où il ne pourrait troubler la Cour.

—Le feu a été mis samedi dans la prairie, en arrière de St. Boniface. Comme il faisait grand vent ce jour-là, en très-peu de temps la prairie s'est trouvée couverte de flammes sur un espace considérable. Une grande quantité de foin en meules a été détruit. Le dommage causé est immense. On dit que le feu a été mis par un parti d'arpenteurs employés à localiser l'embranchement de Pembina.

Et l'on ajoute qu'il sera probablement intenté des poursuites

— Il vient de paraître à Winnipeg, une feuille portant le titre de *Courrier du Nord Ouest*. Sur la première page, M. F. A. Martin, M. P. P. et arpenteur, annonce au public que c'est lui qui tiendra la plume

Dans son prospectus, le *Courrier* nous demande si nos yeux ne se rougiront pas de larmes à son avènement, et si le *Métis* ne se couvrira pas de deuil !

Nous croyons devoir dire que cette apparition, ne nous a pas sensiblement affectés.

Le *Courrier* et du reste, infiniment trop gai pour nous apporter la désolation ou la mort.

L'Exposition du Portage.

L'Exposition du Portage a été ce que nous pensions : elle s'est circonscrite, ou a peu près au Comité.

Les produits exposés et les animaux étaient très beaux, nous dit on.

Il y a eu à cette occasion un grand banquet auquel assistaient l'Hon. M. Girard, M. McKenzie M. P. P., M. Cowan M. P. P. M. Chénier M. P. P., M. Gouin, et nombre d'autres personnes.

Plusieurs discours furent prononcés.

Nouvelles Canadiennes.

L'*Union des Cantons de l'Est* annonce que la compagnie des moulins à bois de Arthabaska Station a arrêté ses scieries pour tout l'hiver. Il y avait cent employés dans ces moulins qui y gagnaient, quoique a gages réduites, le pain quotidien de leurs familles.

Le *Pionier* nous apprend que la grande manufacture de laine de Sherbrooke doit se fermer à cause de la crise commerciale que nous traversons. Notre confrère ajoute que la misère se fera sentir plus forte que jamais l'hiver prochain.

Les vols aux banques se succèdent avec une rapidité extraordinaire depuis quelques jours. Après la Banque de Commerce et la *Mechanic's Bank*, de Montréal, une banque de Toronto vient d'être volée de $5,000 par un des ses commis, qui s'est enfui aux Etats Unis.

Le contrat entre le gouvernement de Québec et de M. McGreevy pour la construction du chemin de fer de la Rive Nord, a été signé. D'après le nouveau contrat, l'entrepreneur reçoit $27,000 par mille. Le gouvernement prendra le contrôle entier de l'entreprise, et la compagnie se trouve dissoute. Les lisses seront d'acier, et le chemin devra être livré à la circulation dans l'espace de deux ans.

Il ne reste plus qu'à faire ratifier le contrat par le parlement provincial.

—Un horrible meurtre a eu lieu dimanche dans le comté de Mégantic. Un cultivateur des mieux établis du village de Leeds, nommé Ed O'Donnell, partait vers les huit heures du matin pour assister à la messe, à Ste Agathe Après l'office divin, M. O'Donnell, monta au voiture et retourna à Leeds Voyant que M. O'Donnell ne revenait pas à l'heure du diner, sa famille conçut les plus graves inquiétudes, M. O'Donnell ne revint pas, seulement vers les trois heures de l'après midi, on vit le cheval entrer dans la cour, mais la voiture était vide

Cette fois il n'y avait plus de doute, un malheur devait être arrivé. L'on fit des recherches et on découvrit dans un fossé, sur la route le cadavre déjà refroidi de M O'Donnell

M. O'Donnell avait à la tête deux incisions profondes, à travers lesquelles la cervelle s'était échappée. On transporta le cadavre dans une maison du voisinage et M. le Dr. Poisson fut mandé pour tenir l'enquête.

L'assassin à jusqu'à présent échappé aux investigations de la justice.

La population du comté est fort excitée et le misérable fauteur du crime serait bel et bien lynché si on le retrouvait en ce moment.

Nous lisons dans le *Moniteur Acadien*

—Le *Mail* de Windsor emploie quatre colonnes à raconter les phénomènes étonnants qui sont apparus récemment près de cette ville.

On rapporte qu'une maison à trois milles de Windsor, habitée par un M. Whitehead et sa famille, a été pour un mois sujette à une de mystérieuse visite du feu. Des témoins intelligents et dignes de foi certifient avoir vu le feu prendre jusqu'à 32 fois dans la journée, à l'intérieur et sur le toit de la maison. M Nathaniel Dill dit ; " Qu'il a vu un beau, brillant matin, la fumée s'échapper d'une planche à l'intérieur de la chambre, disparaître et reveuir encore, disparaître une seconde fois et alors le feu commencer, son doigt noirci et la chaleur de la planche prouvant la réalite du feu.

Il n'était pas à plus de deux pieds de la place ou la fumée et le feu s'échappaient, et examinai de près le lieu. Il n'y avait aucun soupçon porté contre les enfants dans cette maison, ou leurs parents, d'être les auteurs de ces feux. " Ceci n'est qu'un échantillon de ce qu'on dit avoir eu lieu tous les jours,(jamais la nuit) et le monde est joliment certain que ce n'est pas l'œuvre d'un incendiaire, et qu'il ne voit aucun être humain près du feu quand il commence Ces faits sont extraordinaires, et comme il doit y avoir une raison pour cela nous pensons que les esprits épeurés des habitants de Windsor n'auront bientôt plus aucun sujet de trouble.

CATASTROPHE.

Nous lisons dans la *Gazette de Sorel*.

Mardi soir, vers 7h l'engin no. 2 du chemin de fer de Drummond et Arthabaska revenait de St. David avec six plateformes contenant à peu près soixante et quinze hommes, tous des employés au chemin qui revenaient passer la nuit à Sorel. Heureusement, le nombre des hommes était moins considérable qu'à l'ordinaire : car le matin, le train avait avancé son départ d'un quart d'heure, et au moins soixante et quinze à quatre-vingt hommes n'avaient pu partir avec les autres ; cette coïncidence est assez remarquable pour qu'on y voit le doigt de la Providence : et sans le contre-temps du matin on aurait sans doute à contater une catastrophe deux fois plus épouvantable.

Les plateformes étaient placées en avant de l'engin : on avait un homme sur le bout de la première plateforme avec une lumière pour donner l'alarme en cas de danger On était rendu à peu près à deux milles en deça d'Yamaska, à l'entrée d'un petit bois, lorsque l'homme placé en avant donna un signal d'alarme qui fut bien compris...... mais il était trop tard Le convoi reçut soudain un choc affreux, les plateformes furent renversées l'une sur l'autre, un cri retentit dans la nuit, et ce fut tout.

Les plateformes, en se renversant avec la rapidité de l'éclair, avaient écrasé tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de se lancer hors de la voie ; et ce fut un spectacle affreux pour ceux qui eurent plus tard le triste devoir de relever les décombres pour y trouver peut être un frère, un enfant, presque toujours un ami Les plaintes qui s'élevèrent alors dans la nuit furent épouvantables ; et il faut avoir été témoin de ces herreurs pour en avoir une idée.

Une partie des hommes, en recevant le signal d'alarme, s'étaient élancés dans le vide à côté des plateformes ; la précaution qu'avait prise l'homme de l'avant de crier aux autres de se jeter hors de la voie a certainement épargné bien des vies. Quoiqu'il en soit, le malheur est bien encore assez grand comme on verra par les détails que nous avons en mains.

Venons-en à la cause de l'accident. Des pièces de bois avaient été placées en travers sur la voie ; par qui ? on ne le sait pas encore, bien qu'on ait quelques soupçons de la vérité, dans tous les cas, que peuvent être ces gens-là, sinon de grands imbéciles ou des monstres de lâcheté et de malice.

M. Swan, le conducteur, fidèle à son poste, avait comme nous l'avons déjà dit, fait appliquer les freins immédiatement après avoir entendu le signal d'alarme ; il n'a dû son salut qu'à son agilité, en sautant hors de la voie ; il ne laisse pas cependant que d'avoir reçu des contusions à une jambe.

Le serrefrein de l'avant et tous les hommes placés sur la plateforme du front sautèrent de même en apercevant le danger, et en furent quittes pour la peur et quelques contusions

Dans l'engin et le *tender* se trouvaient les principaux employés de la Cie. M. Senécal, le constructeur du chemin et le surintendant, M. Phed, ainsi que quelques étrangers qui avaient pris passage, parmis lesquels il y avait M. McDougall, le propriétaire des mines de St. Pie ; ils ne reçurent aucun mal, et purent porter secours aux victimes, ce qu'ils firent avec un empressement un zèle et un courage admirables.

Pendant qu'on retirait les cadavres et les blessés de dessous les décombres, l'engin alla chercher le Dr. Mignault qui vint aussitôt et donna aux blessés les soins nécessaires en une circonstance aussi lamentable. En même temps des voitures furent envoyées à Sorel pour y quérir d'autres médecins qui s'empressèrent de se rendre sur les lieux du sinistre.

Après l'arrivée du Dr Mignault, l'engin retourna chercher M. le curé d'Yamaska, qui administra quatre ou cinq des blessés et mourants. Aussitôt que la voie fut déblayée, le train se remit en route pour Sorel où il arriva vers onze heures ; les blessés furent déposés à l'Hôtel. Le coroner fut requis et se rendit sur les lieux de la catastrophe, ou il ouvrit une enquête ; on identifia alors les personnes dont les noms suivant.

MORTS INSTANTANEMENT.

De Sorel	Boucher Johnny,
do	Latour Charles,
do	Coté David,
do	Cartier Pierre,
do	Touin Oscar,
do	Berthiaume Napoléon,
do	Plante Martin,
do	J. B. Blais, a vécu 4 hrs.
De St. Robert	Maclure Alfred,
do	Aussant.

BLESSES.

De Sorel,	Colte, blessures internes.
do	Desrosiers do do
do	Cantara do do
do	Parent, jambe cassée et blessures internes.
De St. Robert.	Proux, amputation du bras gauche.
do	Lefrançais fracture de la jambe

Lanière, de Farnham, une jambe et 2 côtes cassées, et 12 à 15 autres avec des blessures plus ou moins graves, dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

On ajourna alors cette enquête préliminaire au lendemain, à huit heures du soir, et huit cadavres furent transportés à Sorel, et deux à St. Robert.

Les dépêches nous apprennent que trois autres blessés sont morts dans la journée d'hier entr'autres le nommé Cantara.

Naissance.

A St. Boniface, le 20 courant, Madame A. A. C. Lalivière, Ecr., une fille.

SOCIETE DE Colonisation de Manitoba.

Il y aura une assemblée de la Societe de Colonisation, Vendredi soir, à sept heures, p.m., au Magasin de M. A. A. C. Larivière à St. Boniface, afin de s'entendre sur des affaires de la plus haute importance.

Tous les membres sont priés de bien vouloir s'y rendre.

Par Ordre,
A. GAUTHIER.
Sec. Archiviste.

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
J. B. SAGNIER, Propriétaire, St. Boniface

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 1er Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires pour prendre des affidavits in B. R., en vertu de la 35ème Sec., de la 35ème Viet. Cap. 3 des Statuts de Manitoba,

Pour le Comté de Provencher :

Frederick T. Bradley, de West-Lynn, Ecuyer,

Pour le Comté de Selkirk :

William B. Hall, de Headingly, Ecuyer.

Par ordre,
JOHN NORQUAY.
Sec. Provincial.

HOTEL DU GOUVERNENT,
Fort Garry, 2 Octobre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en conformité de la 38ème Vic. Cap. XXVII, intitulé, " Acte pour amender l'Acte établissant un système d'Educatio i dans cette Province, " de nommer les personnes suivantes pour former et constituer le Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, toutes telles nominations faites auparavant sont par les présentes prévoquées

Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface,

Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert's Land,

Le Rév. M John Black, de Kildonan,

Le Rév. M. Albert Lacombe, de Winnipeg,

Le Rév. M. George Dugast, de St. Boniface.

Le Rev. M. George Young, de Wiinnipeg,

Le Rév. M. Joachim Albert Allard, de St. Charles,

Le Rév. M. J. Grisdale, de St John,

Le Rév M Joseph Théophile Lavoie, de St. Boniface,

Le Rév M. Robertson, de Winnipeg,

Angus McKay, M. P P., de St. François-Xavier, Ecr.

Félix Chénier, M P. P, de la Baie St. Paul, Ecr.

Le Capt. W Kennedy, de St. Andrew Sud,

Charles Mair, Ecr., du Portage La-Prairie,

W. B. Hall, Ecr., d'Headingley,

Pierre Delorme, Ecr., de St. Norbert,

Stewart Mulvey, Ecr., de Winnipeg,

F. B Robinson, Ecr., de Rockwood,

J. H. Bell, Ecr., de Kildonan,

Le Rév. M. W. Cyprian Pinkham, Surintendant du Comité Protestant,

Elie Tassé, Ecr., Surintendant du Comité Catholique Romain.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Président des Commissaires des Licences ;

Allan MacDonald, de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement de Richard T. Huggard, Ecuyer, qui a resigné.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous av ns cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec.-Provincial.

Extrait d'un " Acte pour amender l'Acte de 1873, pour régler la vente et le trafic des liqueurs enivrantes."

IV. Le premier paragraphe de la onzième Section du dit acte est par le présent amendé de la manière suivante : Toute application pour une licence pour vendre des liqueurs enivrantes au détail, ou pour une licence d'épicier, devra se faire dans les trente jours immédiatement précédant le premier jour de Juin et le premier jour de Novembre de chaque année, et aucune application ne sera reçue après cette date.

VI. Après la passation de cet Acte aucune licence de détail ou d'épicier ne sera accordée à aucune personne pour vendre des liqueurs enivrantes au détail dans cette Provi[nce] hors des limites de la Cité [de Win]nipeg à moins que l'appliqu[ant n'ait] auparavant obtenu l'auto[risation,] certificat et recommendati[on par] écrit et dûment attestés dev[ant un] Juge de Paix, d'au moins vin[gt élec]teurs et franc-tenanciers, le[s plus] proches voisins de l'applicant.

ERRATUM.

Au lieu de C. S. Bigg, tel [qu'im]primé dans la dernière Gaze[tte Offi]cielle, lire Samuel Clarke Bigg.

Un magnifique COTTAGE à [vendre] ou à louer, avec un beau lot de [terre] situé aux coins des rues Notre[-Dame] et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à dent[s]. Il y a aussi sur le même lot un [han]gar et une étable, le tout est [...]

De plus, une petite maison [...] 16 très bien fini.

Pour plus amples informati[ons s'a]dresser au propriétaire

N. D. GAGN[ON]

Bureau du *Métis*, St. Bonif[ace]

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee.

PAYABLE D'AVANCE.

Bibliotheque Provinci[ale]

LES personnes ayant en leur pos[session] des livres appartenant à la Bibli[othèque] Provinciale sont respectueusement [priées] de les remettre aussitôt que pos[sible. Le] Département du Secrétaire Provin[cial] est à préparer un catalogue et un [grand] nombre d'ouvrages importants man[quent.]

FELIX TRU[DEL]

Bureau du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées [envers la] Société TASCHEREAU ET TÊTU[, pour] affaires à STE. ANNE, Pointe de C[hêne, et] à Winnipeg, sont averties qu'elle[s doivent] payer leurs comptes, sous le plus [court dé]lai, à MM.

ROYAL & [...]

Winnipeg [...] mil et, 187[5]